



24/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **28**
Nombre de votants : **31**
Date de convocation : **27/02/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le 4 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, Président de Séance

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

D.RUIZ (Thuir) à N.MON
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

N.CRUQ, J.L.PUJOL(Fourques)
C.VILA (Oms)
BELLEGARDE (Passa)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSOLLE (Trouillas)

SORTI DE LA SALLE : R.OLIVE (Thuir)

Madame Laurie FERRER est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Code INSEE : 66210	COMPTES ADMINISTRATIFS	Département : PYRENEES ORIENTALES
Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES	Année 2019	Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
DES ASPRES - BUDGET EAU POTABLE	Page n°2	Date d'Edition : 4/03/2020
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF		
Séance du 4 Mars 2020 à 17h30		
Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, Président de séance après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants:		
Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses 1 962 256,92 Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002) 710 085,39 1 252 171,53		
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses 426 213,52 Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001) 1 112 383,83 - Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00) 591 297,00 -		
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G) - 165 083,48		
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) Complément d'informations:		
Report excédentaire de la section d'investissement 426 213,52		
Ont signé au registre des délibérations : les conseillers communautaires présents et représentés Pour expédition conforme, Le 1er Vice-Président, Président de séance,		
Cachet :		
M.Rémy ATTARD		